

NOS RÈGLES DE VIE

Les valeurs prônées à l'école de la Primerose étant la bienveillance, l'engagement et le dépassement de soi, trois règles de vie qui en découlent ont été mises en place pour favoriser le bien-être de tous au sein de l'école. Que ce soit dans le transport scolaire, sur la cour de récréation, au service de garde ou durant les cours et les activités externes, les règles ci-dessous s'appliquent. Par l'application de différentes mesures d'aide, nous valorisons et encourageons le respect de celles-ci et les bonnes actions des élèves. Nous favorisons la prévention, les mesures d'aide constructives en lien avec les comportements et l'ouverture bienveillante de l'adulte en toute situation. Si manquement il y a, chaque situation est traitée avec bienveillance par les différents intervenants scolaires afin de convenir de la meilleure façon de guider l'enfant vers les bons comportements. Tous les membres du personnel sont appelés à intervenir pour préserver un climat de respect et de sécurité à notre école.

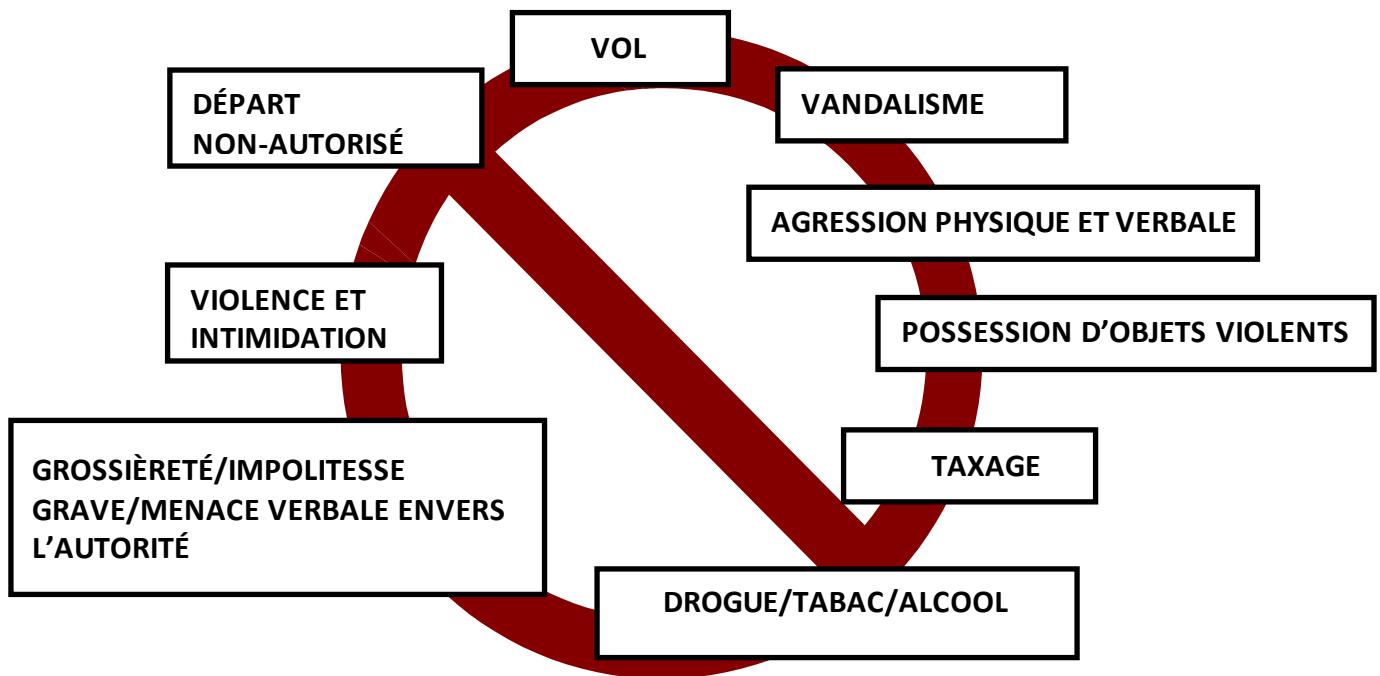
RÈGLES DE VIE	RAISONS	RELATION D'AIDE (Exemples de mesures d'aide et de renforcement)
1. Je suis respectueux(se) dans mes gestes et mes paroles.	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un climat harmonieux où chacun se sent important, valorisé et respecté ; • Faire en sorte qu'il soit agréable de venir à notre école ; • Permettre à chacun d'avoir accès à du matériel en bon état ; • Permettre à chacun d'évoluer dans un lieu propre, sécuritaire et agréable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragements verbaux (félicitations, reconnaissance, etc.) ; • Reconnaissance officielle (coupons de « bon coup », méritas) ; • Privilèges-surprises (récréation prolongée, participation à un tirage, temps de jeux libres en classe, etc.) ; • Interventions préventives par les T.E.S. en classe ; • Interventions apportées par les T.E.S. à l'extérieur de la classe ; • Modélisation et enseignement explicite des comportements attendus par l'équipe-école ; • Participation à des récréations supervisées par l'adulte pour permettre la modélisation de certains comportements à développer ; • Élaboration de systèmes d'émulation et de renforcement (de groupe ou individuels) ;
2. J'agis de façon sécuritaire pour les autres et pour moi-même.	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un climat de paix ; • Contribuer à ce que chacun se sente en sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de plans d'action ou d'intervention individualisés ; • Soutien et analyse des besoins des élèves par l'équipe de professionnels de l'école ;
3. Je m'engage dans mon développement personnel en m'impliquant positivement en tout temps.	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux autres élèves et à moi-même d'évoluer dans un environnement positif et propice aux apprentissages ; • Permettre à tous les élèves de se développer à leur plein potentiel ; • Être un modèle pour mes pairs et les élèves des autres classes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Animation d'ateliers touchant différents sujets en grands ou petits groupes (habiletés sociales et la résolution de conflit, gestion des émotions, estime de soi) ; • Rencontre avec l'adulte (T.E.S., enseignant, professionnel) ; • Mise en place de gestes réparateurs et de conséquences logiques, en lien avec les actions commises ; • Implication de l'élève dans la recherche de solutions et de moyens ; • Communications régulières avec les parents ; • Participation de l'élève à des récréations animées et structurées ; • Promotion de la bienveillance à l'aide des « Journées de la Bienveillance », qui ont lieu une fois par mois (participation à diverses activités organisées par l'équipe T.E.S. et ayant comme thème central la bienveillance).

*Objets/jeux de la maison : Avoir l'autorisation de l'enseignant pour apporter tout objet de la maison.

Les manquements majeurs à l'école de la Primerose

TOLÉRANCE ZÉRO

Voici les comportements pour lesquels il n'y a aucune tolérance et pour lesquels une intervention immédiate* sera faite à l'école afin que tous se sentent bien et que la sécurité de chacun soit assurée.



Lorsqu'il y a un manquement majeur, l'élève reçoit une fiche de manquement majeur. Dans ce cas, l'application de mesures particulières s'impose. Le tout est décidé en concertation entre la direction et les intervenants de l'école.

Protocole d'intervention pour les manquements majeurs

Les interdits/fiche manquement majeur		
1 ^{re} fiche	2 ^e fiche	3 ^e fiche
<p>La TES communiquera avec les parents.</p> <p><u>*Des mesures particulières</u> pourraient être prises en concertation avec les intervenants de l'école.</p> <p>L'élève aura un geste de réparation à faire.</p>	<p>La direction ou la TES communiquera avec les parents.</p> <p>Mesures particulières. Suspension <u>à l'interne</u> (durée déterminée par la direction).</p> <p>L'élève aura des <u>travaux scolaires et un geste de réparation à faire.</u></p>	<p>La direction communiquera avec les parents.</p> <p>Mesures particulières. Suspension <u>de l'école à l'externe</u> (durée déterminée par la direction)</p> <p>L'élève aura des <u>travaux scolaires et des mesures adaptées</u> (Ex : CSSS, policier communautaire).</p> <p><u>Il devra être accompagné d'un parent pour rencontrer les intervenants de l'école pour réintégrer sa classe.</u></p>

* Les mesures particulières sont décidées en concertation entre la direction et les intervenants de l'école. (Exemple : Plan d'intervention personnalisé, mesure d'encadrement spécifique, feuille d'engagement, atelier d'aide, suspension à l'école ou à la maison, etc.)



CODE VESTIMENTAIRE : SÉCURITÉ ET BIENSÉANCE

Malgré le confort de certains vêtements à la maison, les élèves sont conviés à se vêtir de manière sécuritaire et qui lui permet de bouger sans révéler les sous-vêtements ou les parties intimes. Ainsi, nous vous demandons de porter une attention particulière à ces mesures :

- Avoir des chaussures ou sandales couvrant les orteils et retenant le talon ;
- Porter des chandails se terminant à la taille ;
- Porter des pantalons courts ou des jupes couvrant entièrement les fesses ;
- Avoir des vêtements arborant des illustrations et des messages respectueux exempts de violence.
- Le port de la casquette, de la tuque et du capuchon n'est pas permis dans les classes/locaux d'école.



La collaboration avec les familles à ce sujet est importante pour préserver un esprit de sécurité et de respect de soi et de l'autre au sein de notre école. Une communication sera effectuée auprès des parents si un ajustement vestimentaire est nécessaire. Il pourrait arriver que l'élève doive porter des vêtements de rechange prêtés par l'école.

Il est à noter que l'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

COLLATIONS PERMISES

Nous permettons toute collation nutritive qui s'inspire du guide alimentaire canadien :
<https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/>

À titre d'exemple, voici des collations permises à l'école : **les fruits, les légumes, les craquelins, les galettes de riz, les compotes, les yogourts, le fromage, muffins maison sans noix ni arachide.** Elles doivent être dans un contenant fermé hermétiquement ou dans un sac de plastique, placé dans le sac d'école.

Étant préoccupés par le bien-être et la santé des jeunes, nous tenons à vous aviser que nous nous conformons aux recommandations médicales concernant les allergies sévères.

Vous ne devez pas inclure des aliments contenant des noix et/ou des arachides dans les collations et les repas de votre enfant à l'école, au service de garde ainsi que lors de toute sortie ou activité éducative en dehors de l'école. **La gomme, les sucreries et croustilles** sont strictement interdits dans l'école et sur la cour.



À l'école, plusieurs outils informatiques sont mis à ta disposition. Leur utilisation demande de ta part des attitudes **respectueuses, sécuritaires et responsables**.

*La présence d'un cellulaire personnel est interdite à l'école.

Il est important que tu te rappelles que ce que tu écris, ce que tu dis ou ce que tu déposes sur Internet ou les médias sociaux peut être accessible à un très grand nombre de personnes. Tu dois donc être prudent et faire preuve de savoir-vivre.

Tu dois aussi être conscient que les règles de vie de l'école et le protocole pour contrer la violence et l'intimidation s'appliquent quand tu utilises ces outils. Toutes les informations sur ta navigation (sites consultés, courriels...) sont conservées et ton enseignant, ton éducateur ou un technicien du Centre de services scolaires peut y avoir accès.

RESPECT

- J'utilise les ordinateurs, les tablettes, les imprimantes ou tout autre outil technologique de l'établissement si mon enseignant ou mon éducateur m'y autorise.
- J'adopte un langage et un comportement respectueux quand j'utilise la messagerie et les médias sociaux.
- Aucun propos agressif, diffamatoire, discriminatoire, haineux, raciste, xénophobe, homophobe, sexiste, disgracieux ou de toute autre nature violente ou incivile n'est toléré entre élèves et à l'égard du personnel de l'école.
- Je n'envoie jamais de photos ni autres documents sans en avoir obtenu la permission des personnes qui y figurent.

SÉCURITÉ

- Je ne donne pas mon mot de passe. Si je crois que quelqu'un s'est connecté sur mon compte sans ma permission, j'avise un adulte.
- Je n'oublie pas de fermer ma session quand je quitte l'ordinateur.
- Je ne donne pas mon nom, mon adresse, des informations sur moi, ma famille, ou mes amis lorsque j'utilise Internet via les courriels, forums, sites de clavardages, formulaires ou médias sociaux.

RESPONSABILITÉ

- Je suis responsable de ce que j'écris, ce que je dis ou ce que je dépose sur Internet et les médias sociaux. Tout le monde peut voir ce que je mets en ligne.
- Je consulte uniquement les sites Internet qui sont en lien avec mes projets scolaires ou mes activités au service de garde.
- Je publie toujours les sources de mon travail. Je suis conscient que de copier de l'information sur Internet et de l'utiliser dans mes travaux est du plagiat.
- Je vérifie mes sources, car les informations sur Internet ne sont pas toujours exactes.

Cyberintimidation

Actes répétés d'agressions psychologiques commis par un individu ou par un groupe d'individus, qui rejoint ses victimes par l'intermédiaire du réseau Internet, du courriel, de la messagerie instantanée ou textuelle (source : L'Office québécois de la langue française).